



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



 France
santé

**Élu(e)s, soyez facilitateurs
des maisons de santé
pluriprofessionnelles (MSP) !**

Maison de santé, c'est-à-dire ?

Une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) regroupe plusieurs professionnels de santé libéraux (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens...) qui travaillent ensemble, de manière coordonnée **pour offrir des soins de proximité à la population**.

Cet exercice collectif favorise la qualité des prises en charge et l'accès aux soins, tout en contribuant à la prévention et au suivi des patients dans un cadre plus collaboratif.

Une MSP, c'est d'abord une équipe qui se choisit et définit son projet de santé en intégrant le cadre juridique, le projet immobilier, le modèle économique.

Par son appui à l'émergence et à la pérennisation des MSP, la synergie entre les professionnels de santé et les élus favorise le déploiement des prises en charge coordonnées.

Comment les déployer au cœur de mon territoire ?

Comment encourager la mobilisation des professionnels de santé ?

Les élu(e)s peuvent jouer un rôle moteur dans l'émergence des projets de maisons de santé en tant que facilitateurs. Ils peuvent notamment :

- **Soutenir la création d'un groupe de travail** en facilitant les rencontres entre professionnels de santé du territoire ;
- **Organiser des réunions ou des tables rondes entre professionnels** ;
- **Les mettre en relation avec des acteurs de soutien à l'ingénierie de projet** : délégation départementale des agences régionales de santé (ARS), assurance maladie et mutuelle sociale agricole (MSA), fédération régionale des MSP ;
- **Mobiliser d'autres partenaires locaux** (associations de patients, unions régionales des professionnels de santé...).

Exemple :

En mettant à disposition des salles de réunion dans des espaces municipaux, les élus permettent aux professionnels de santé de se rencontrer régulièrement, ce qui permet de les encourager à se structurer dans un exercice coordonné.

J'agis en aval, en pérennisant les structures et encourageant le travail en équipe.

Concrètement, comment assurer la viabilité des infrastructures et soutenir les professionnels ?

Une fois la MSP créée, il est essentiel de garantir sa pérennité et d'offrir des conditions favorables aux professionnels de santé pour qu'ils puissent s'installer durablement. Les élus peuvent agir :

- **En facilitant l'accès à des locaux adaptés,** notamment en mettant à disposition des locaux municipaux avec des loyers adaptés au nombre et aux activités des professionnels de santé présents dans la MSP pour éviter des charges financières disproportionnées ;
- **En s'assurant de la stabilité des loyers,** par la prise en compte des arrivées et départs des professionnels dans l'équipe, qui peuvent faire varier les charges de façon inadaptée et mettre en péril l'équilibre économique ;
- **En promouvant l'accès à des financements spécifiques :** les accords conventionnels interprofessionnels (ACI) de l'assurance maladie permettent de soutenir le travail en équipe. Les élus peuvent inciter à adhérer à ces accords.

Exemple :

Une collectivité peut adapter le montant des loyers en fonction du nombre de professionnels de santé dans la MSP, garantissant ainsi que la charge financière est en adéquation avec la taille actuelle et à venir de l'équipe.

J'accompagne la recherche de financement et d'expertise pour ma MSP.

Le montage financier et technique d'une MSP peut sembler complexe pour les professionnels de santé. Les élus peuvent aider :

- **En facilitant l'accès à des subventions départementales, régionales ou nationales,** en identifiant les dispositifs disponibles : FMIS (fonds de modernisation et d'innovation en santé), CPER (contrat de plan État-région), dotations territoriales...
- **En orientant les professionnels vers l'ARS, les CPAM, la MSA ou la fédération régionale des MSP,** qui peuvent fournir un soutien technique et organisationnel et assurer une coordination entre elles dans leur accompagnement ;
- **En cofinançant l'ingénierie de projet,** en partenariat avec des acteurs comme la banque des territoires.

Exemple :

Un ou une élue peut faciliter la collaboration en mettant en lien une équipe et la **fédération régionale des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)**, pour les aider à élaborer leur projet de santé en cohérence avec les besoins locaux et régionaux et bénéficier d'un appui technique sur les aspects organisationnels et juridiques.



Je soutiens le projet immobilier pour implanter ma MSP.

Une maison de santé, c'est avant tout un projet commun porté par des professionnels de santé. Une fois l'équipe identifiée, le choix d'un site d'implantation est une étape essentielle pour la réussite d'une MSP : il doit prendre en compte la vision globale de l'aménagement du territoire (commune, communauté de communes...). Les élus peuvent jouer un rôle :

- **En identifiant des terrains ou des locaux disponibles dans leur territoire,** en cohérence avec les besoins immédiats et à venir des professionnels de santé : par exemple, prévoir des locaux qui permettront une montée en charge du nombre de professionnels, des espaces pour les assistants médicaux, pour les infirmiers en pratique avancée (IPA), pour les stagiaires ou les internes ;
- **En facilitant les démarches administratives,** en aidant les porteurs de projets dans les dépôts de dossiers d'urbanisme ou de subventions. En fonction du porteur de projet les co-financeurs ne sont pas identiques ;
- **En encourageant la prise en compte des autres projets à proximité et la collaboration avec des partenaires** pour le financement et la réalisation du projet immobilier afin de favoriser le « cofinancement ».

Exemple :

Une collectivité peut prendre part en proposant un terrain à la vente aux professionnels de santé à prix modéré, construire ou rénover des locaux qui seront ensuite loués. Les professionnels seront soulagés de ces sujets et pourront se concentrer sur le projet de santé. Une facilitation immobilière concrète est souvent très appréciée !

Je renforce l'intégration des MSP dans mon territoire.

Les élus jouent un rôle essentiel dans la valorisation des MSP auprès de la population et des acteurs locaux. Ainsi, ils peuvent contribuer à :

- **Proposer des logements aux étudiants et internes,** en facilitant leur accueil et en leur proposant des **studios à prix modéré/ gratuit**. Offrir des solutions d'hébergement augmente les chances d'installation de ces professionnels dans la MSP. Très demandée par la jeune génération, la colocation peut également être encouragée pour répondre aux besoins en logement et renforcer la cohésion des jeunes professionnels ;
- **Promouvoir les services de la MSP** en organisant et en relayant des campagnes d'information locales, des réunions publiques ou des événements pour mieux faire connaître les atouts de la structure en termes de prévention, d'éducation à la santé, d'accès facilité aux soins ;
- **Favoriser les synergies territoriales** en incitant la MSP à s'intégrer à des réseaux plus larges (communauté professionnelle territoriale de santé, EHPAD, hôpitaux de proximité), ce qui favorise une approche globale de la santé dans le territoire ;
- **Soutenir les initiatives** en encourageant la MSP à participer à des appels à projets, des actions de prévention ou des partenariats avec d'autres acteurs locaux (écoles, associations...), renforçant ainsi ces liens au sein de son territoire.

Exemple :

Un élu peut organiser une campagne de communication municipale pour expliquer à la population l'offre de prise en charge de la maison de santé : accès aux soins programmés ou non-programmés, accès directs à certains professionnels et intérêt de la coordination.



un réseau pour une offre de soins plus accessible

Pour faire face à l'absence d'offre médicale dans certains territoires, le gouvernement a créé le réseau France Santé avec un objectif clair : **garantir à chaque Français une solution de soins en 48 heures et à moins de 30 minutes de chez lui.**

Pour ce faire, **5000 structures de santé de proximité seront labellisées à l'horizon 2027.**

Pour tout savoir de la labellisation des maisons de santé dans le réseau France santé, **rapprochez-vous de votre ARS, de votre CPAM / MSA ou de votre fédération régionale des MSP.**

Pour en savoir plus sur l'accompagnement des projets immobiliers de MSP, flashez-moi !



**l'Assurance
Maladie**

